

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.



COMMUNE DE FONBEAUZARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/11/2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire de Fonbeuzard.

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU - Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ - Laetitia DE MATOS - Nadine DEVILLERS - Jérôme DEYX – Patrice GRAFFOULIERE - Mostafa LAMRHANI - Nadine MAYSSAL-CATALANO - Carine MIRANDA - Emmanuel MUNOZ - Paulette PIQUEMAL - Corine PRONO - Frédéric SIDOR - André VILLATE.

Procurations : Sonia CAPELLE a donné pouvoir à Jérôme DEYX.

Raphaël MAUDOUT a donné pouvoir à Corine PRONO.

Mélanie MIGNOT a donné pouvoir à Laetitia DE MATOS.

Florence MORET a donné pouvoir à Robert GRIMAUD.

Francis OULES a donné pouvoir à Michel CORBIERE.

Membres excusés : Christelle GOURGUES, Serge LASSERRE.

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Patrice GRAFFOULIERE.

Ordre du jour :

I- Affaires générales :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.
- 3) Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club (Vide grenier)
- 4) Délibération vote d'une subvention de fonctionnement 2023 au Volley-club Fonbeuzard
- 5) Décision modificative du budget 2023.
- 6) Délibération pour rénovation divers points lumineux sur la commune (11 BU 18) par Le Syndicat d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG).
- 7) Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel informatique et la prestation d'infogérance du parc.
- 8) Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue d'un projet d'aménagement d'un bâtiment à destination de réfectoire au groupe scolaire.
- 9) Présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Bassin Versant Hers Girou.
- 10) Informations diverses.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,



Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

II- Point commissions :

- 1) Action sociale
- 2) Animation de la vie locale et associative
- 3) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 4) Communication et Numérique
- 5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités
- 6) Culture communale et intercommunale

I- Affaires générales :

1) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil

Municipal pour signature. Aucune observation n'est faite, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club (délibération n°41)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle au Fonbeuzard Football Club suite au dernier vide grenier organisé les 16 et 17 septembre pour un montant de 1046 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour, donne son accord pour le versement d'un montant de 1046 euros par le biais d'une subvention exceptionnelle, à ladite association Fonbeuzard Football Club et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

4) Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour l'association « Unis pour Lenny » (délibération n°42).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 156 euros à l'association communale « Unis pour Lenny », suite à la manifestation Bourse aux Jouets organisée le 5 novembre 2023.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

Le Maire,

Robert GRIMAUD



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour, donne son accord pour le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 156 euros à ladite association et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

5 Délibération sur le vote d'une subvention de fonctionnement 2023 au Volley-club Fonbeuzard (délibération n° 43).

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la poursuite de l'association du Volley-Club avec la nomination d'un nouveau président et qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2023.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière réunion, la commission Vie Associative a proposé d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement pour 2023 à hauteur de 1000 € (non inscrite initialement au budget primitif).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour, donne son accord pour le versement d'un montant de 1000 euros par le biais d'une subvention de fonctionnement 2023, à ladite association et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

6) Décision modificative du budget 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote de 3 subventions exceptionnelles de ce conseil municipal à trois associations communales (Fonbeuzard Football Club, Volley Club et Unis pour Lenny) a autorisé de nouvelles dépenses au budget 2023.

Il convient, à cet effet, de procéder à une décision modificative du budget avec l'inscription du même montant 2 202 en recettes à l'article 70323 et en dépenses à l'article 6574 du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour, autorise cette décision modificative du budget n°2 pour 2023 et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

7) Délibération pour rénovation divers points lumineux sur la commune (11 BU 18) par Le Syndicat d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) / délibération n°44.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 04/10/2019 concernant la rénovation de divers points-PL 261-916-917-895-114-115 - référence : 11 BU 18, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose définitive des PL 261 et 917.
- Dépose des lanternes des PL 916, 114 et 115.
- Dépose du candélabre PL 895.
- PL 916 : Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne (RAL 7016) à appareillage LED 21W, programmée avec un abaissement de 50% de Oh à 5h.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

- PL114 et 115 : Fourniture, pose et raccordement de 2 lanternes (RAL 7016) à appareillage LED 34W, programmée avec un abaissement de 50% de Oh à 5h.

- PL 895 : Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât (RAL5023) de 4 mètres de hauteur et équipé d'une lanterne (RAL 5023) à appareillage LED 26W.

Il convient de souligner que les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 78%, soit 296 €/an.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le montant total des travaux est estimé à 7 109 €, avec une prise en charge de 2 837 € par le SDEHG. L'autofinancement communal s'élèverait à 3 155 €.

Enfin, Monsieur le maire sollicite l'avis des membres de l'assemblée car avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 306 sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.
- Et charge monsieur le Maire des modalités pratiques liées à cette décision.

8) Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel informatique et la prestation d'infogérance du parc informatique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise en séance du conseil municipal du 29 juin 2023 relatif au lancement de la consultation pour retenir un prestataire informatique.

Actuellement, le montant total pour les deux prestataires est de 15 852 euros/an :

- KOESIO est le prestataire désigné pour les serveurs de la mairie et du pôle éducation avec maintenance, 18 licences, Microsoft, les anti-virus, NAS et pare-feu pour un montant de 8272.73 euros par an.
- ISOCIEL est le prestataire en charge de la maintenance infogérance à l'école, au pôle éducation et à la mairie pour un montant annuel de 6315 euros.

Suite à cette consultation (dont le délai limite retour était fixé au 22 septembre), les trois sociétés qui ont répondu sont les suivantes : ISOCIEL, KOESIO et le Groupe ESI.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

Le Maire,



Les sociétés ISOCIEL et KOESIO ont répondu avec une proposition de configuration similaire, tandis que la société Groupe ESI a fourni une proposition moins détaillée. Elle n'a pas souhaité donner suite à la demande de précisions.

L'aménagement du parc informatique pourrait donc être réalisé entre le 15 et le 22 décembre afin que l'ensemble du parc soit opérationnel pour 2024.

Monsieur le Maire informe ainsi l'assemblée qu'au regard des propositions reçues et après examen, la société ISOCIEL apparaît comme la mieux-disante, au niveau de la conformité du matériel avec un serveur proposé de dernière génération, également au niveau de l'accompagnement infogérance.

Entreprise	Serveur sécurisé	Matériel informatique	Total investissement Parc informatique	Infogérance en fonctionnement	Total Matériel et infogérance
Isociel	11 620 € HT 13 944 € TTC	15 824 € HT 18 988 € TTC	27 444 € HT 32 932 € TTC	7 390 € HT 8 868 € TTC	34 834 € HT 41 800 € TTC

A En avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour :

- Donne son accord pour attribuer le marché à procédure adaptée à l'entreprise ISOCIEL, pour l'acquisition d'un serveur, de matériel informatique pour 27 444 € HT soit 32 932 € TTC et pour la prestation d'infogérance du parc informatique des bâtiments administratifs de la commune pour 7 390 € HT soit 8 868 € TTC
- Précise l'inscription en section d'investissement au budget primitif de 2024 à l'article 2283 (M57) programme 101.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'inscription d'un dossier au contrat de territoire de 2024 pour une subvention au meilleur taux possible sur une dépense éligible prévisionnelle de 24 774 € HT (hors forfaits de préparation des postes en Atelier).
- Arrête les modalités prévisionnelles d'autofinancement communal de ce projet comme ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	Subventions prévisionnelles	Autofinancement communal prévisionnel
24 774 € HT	8 670 €	16 104 €

- Autorise monsieur le maire à signer les bons de commande, le contrat de maintenance entre la commune et la société ISOCIEL ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

9) Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue d'un projet d'aménagement d'un bâtiment à destination de réfectoire au groupe scolaire (délibération n°47).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour répondre à l'évolution de la population et aux besoins croissants en termes d'équipements publics, la commune réfléchit sur un projet de construction d'un bâtiment complémentaire au restaurant scolaire, faisant office de salle de réfectoire et également d'accueil pour des enfants de l'ALAE maternelle. Le montant des travaux est estimé à 256 000 € HT soit 307 200 € TTC.

A cet effet, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de procéder à une consultation pour retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre pour assurer la mission complète qui comprend les études, la conception, passation du marché public, suivi et réception des travaux. Le coût de cette assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 30 000,00 euros HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après le lancement de la consultation, il y a eu deux propositions :

-Le cabinet d'architecture Laurent TRAMONT situé à Deyme.

-Nicolas Pascal Architecte situé sur Beauzelle. Il est judicieux de préciser

Il en résulte que le cabinet d'architecture Laurent TRAMONT a présenté l'offre la moins-disant avec un pourcentage d'honoraires de 9% du montant HT des travaux soit 23 040 € HT de mission et 25 088 € HT en incluant la mission OPC. (30 105.60€TTC).

Madame Prono demande des précisions sur le délai de réalisation ainsi que sur le type de bâtiment prévu. Suite à cette intervention, Monsieur le Maire précise que des réunions ont été organisées avec une commission regroupant des parents d'élèves, des membres de la commission enseignement enfance jeunesse, la coordonnatrice du service enfance jeunesse, les directrices du groupe scolaire ainsi que la référente de la restauration. Lors de ces réunions, il s'est avéré que les besoins évoqués nécessitent un bâtiment d'une surface permettant d'accueillir 70 enfants, ainsi qu'un bureau d'accueil pour l'ALAE maternelle. Monsieur le Maire précise également que les travaux ne pourront débuter qu'à la suite de la notification de dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental. Et que ce délai de réalisation sera donc lié à l'obtention du permis ainsi qu'à la notification des demandes de subvention.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour, décide de retenir le Cabinet d'Architecture Laurent TRAMONT en qualité de maîtrise d'œuvre dudit projet, précise que le montant des honoraires seront inscrits au budget de l'année 2024 en section d'investissement et charge Monsieur le Maire de la demande de subvention ainsi que de l'ensemble des modalités pratiques liées à cette décision.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,



Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

10) Présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Bassin Versant Hers Girou.

Le Conseil Municipal, prend connaissance du rapport annuel d'activités 2022 du Syndicat Bassin Versant Hers Girou qui englobe les actions menées et retrace les faits marquants pour l'année écoulée.

A cet effet, il est communiqué une synthèse du rapport à l'assemblée :

-Le syndicat est administré par une assemblée d'élus issus de ses collectivités membres. Il intervient sur un large territoire, qui s'étend sur 1550 km', qui comprend :

- 149 communes en Haute-Garonne dont 10 EPCI,
- 29 communes dans l'Aude,
- 31 communes dans le Tarn.

Et qui draine un réseau hydrographique de 2000 km composé des cours d'eau et affluents principaux.

Au fil des ans, le syndicat a gagné en autonomie et a pu ainsi se structurer de façon optimale.

-La direction assure principalement des missions d'orientations stratégiques, elle procède aussi à la coordination et au suivi des actions administratives financières et règlementaires en collaboration étroite avec les élus et les partenaires associés.

L'équipe d'encadrement administratif et technique :

- Est en charge du suivi administratif de la structure en termes logistique et financier,
- Est en charge de l'élaboration et du suivi du PPG 2017-2022 (Plan Pluriannuel de Gestion) qui donne une vision globale au niveau de l'ensemble du bassin versant et une approche pluriannuelle,
- Est en charge de la programmation,
- Assure la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage des travaux de renaturation.

L'équipe des agents de rivière assure les travaux d'entretien au quotidien sur l'ensemble du linéaire de rives.

-S'agissant de l'année 2022, ce rapport offre une présentation exhaustive de l'ensemble des réalisations clairement explicitées. Ces actions se matérialisent tout au long de l'année en :

- Travaux classiques d'entretien et renaturation des lits et des berges,
- Études rendues nécessaires pour la programmation ultérieure des travaux,
- Actions pédagogiques menées en partenariat avec l'association « CPIE Terres Toulousaines ».

Pour ce faire, le SBHG peut compter sur une équipe technique formée et compétente toujours réactive dans les urgences.

Ce travail en RÉGIE est complété par l'intervention d'entreprises spécialisées lorsque les chantiers nécessitent du matériel et des équipements plus lourds et adaptés.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,



Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

-Le SBHG, depuis 2012 continue de porter le SAGE auquel il contribue, avec les compétences d'un ingénieur animateur, dans le déroulé des différentes étapes devenues à ce jour des actions opérationnelles. Le SBHG y est consulté pour son expertise sur l'ensemble des composantes liées à la problématique de l'eau qui reste plus que jamais un enjeu primordial à l'échelle de la vie.

L'assemblée prend acte du rapport laissé à consultation des élus.

11) Informations diverses :

Recrutement d'un agent contractuel en qualité de gestionnaire comptable.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Laura SOUBIE est recrutée en CDD depuis le 25 octobre 2023, en qualité de gestionnaire comptable sur une durée hebdomadaire actuelle de 21 heures.

Madame Prono demande si ce contrat est une création de poste. Monsieur le Maire précise qu'effectivement, cet agent est recruté en supplément car l'agent qui s'occupait de la comptabilité et des Ressources Humaines ne peut plus assurer cette gestion polyvalente des deux postes devenue trop lourde, le poste comptable demandant de plus en plus de spécificités (notamment passage à la M57 en 2024).

Madame Prono demande si la Mairie va anticiper le départ prochain de l'agent au poste de l'accueil. Monsieur le Maire confirme que oui et que cette prise de poste se passera dans les meilleures conditions avec des temps de formations.

L'assemblée prend note.

Implantation d'une antenne de télécommunication sur une résidence privée au 34 rue des rosiers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'implantation d'une antenne de télécommunication sur une résidence privée.

Ce projet, étant considéré d'intérêt général, ne peut être refusé par la municipalité s'il reçoit un avis favorable de l'autorisation d'urbanisme.

L'assemblée prend acte.

Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'étude menée en lien avec Toulouse Métropole afin de déterminer la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal en vue de réaliser des économies d'énergie.

La société coopérative d'intérêt collectif « Citoy'enR » a présenté une étude d'autoconsommation collective qui serait susceptible de couvrir la quasi-totalité de la consommation des bâtiments municipaux. L'investissement de la centrale ainsi que sa

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

maintenance seraient pris en charge par cette société et la commune verserait un loyer pendant une durée de 20 ans.

L'assemblée prend acte et charge Monsieur le Maire d'étudier la faisabilité juridique de ce type de contrat.

Remplacement du Maire et de son 1^{er} adjoint délégué en cas d'absences.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à Madame Moret d'assurer le suivi des affaires courantes lors des périodes d'absence de lui-même ainsi que celles de Monsieur Corbière, dans la mesure où cette dernière occupe le poste de seconde adjointe.

L'assemblée prend acte

Intervention de Madame DE MATOS qui demande si la prime inflation est versée aux employés de la commune de Fonbeuzard. Monsieur le Maire précise que pour l'instant, elle n'est pas versée mais qu'une demande a été adressée au centre de Gestion de la fonction publique afin d'avoir des informations sur l'octroi de cette prime.

L'assemblée prend note.

II- Point commissions :

1) Action sociale

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée au CCAS, informe l'assemblée des points suivants :

-Le repas des aînés : L'orchestre et le traiteur habituels ont été reconduits.

-Ateliers numériques : Ces ateliers numériques qui permettent une initiation à l'informatique s'avèrent un succès, après des débuts poussifs.

Madame DELEDICQ informe l'assemblée également que les interventions d'une diététicienne sont prévues pour 2024.

Madame DEVILLERS, prend la parole et informe l'assemblée qu'elle souhaite arrêter la gestion du Secours Nord Toulousain, mais est prête à accompagner la personne qui lui succèdera jusqu'en septembre 2024.

Elle constate une multiplication des dépenses liées à l'évacuation de vêtements, chaussures et objets qui ne peuvent pas être réutilisés. Elle propose l'idée de se consacrer uniquement à la nourriture.

-Alliance Valky : Monsieur VILATTE informe l'assemblée que l'alliance territoriale de solidarité pour Valky qui regroupe sept communes, compte procéder à une collecte d'ordinateurs auprès des collectivités afin de pouvoir doter les écoliers ukrainiens suivant une scolarisation à domicile.

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

2) Animation de la vie locale et associative

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.



Monsieur Michel CORBIERE, adjoint délégué aux associations, communique à l'assemblée les informations ci-dessous :

- Point associations : Suite aux assemblées générales (une dizaine depuis la fin de saison), le nombre d'adhérents a été en augmentation pour les associations sportives et à peu près stable pour les associations culturelles.

Seule l'association « Bauzibénin Partages » va disparaître, suite au décès (avant cet été) du - secrétaire. Par conséquent, le vide-greniers de janvier est annulé.

Monsieur CORBIERE informe l'assemblée qu'un bilan a été fait lors de la dernière réunion vie associative sur le nombre d'adhérents au 1^{er} janvier 2023 et sur les aides en prêt gratuit de salles pour les cours et pour les manifestations.

Pour rappel, lorsqu'une salle est utilisée gratuitement par une association cela correspond à une deuxième subvention.

A noter que pour 2023/2024, il y a 34 associations présentes sur la commune.

- Point manifestations : grâce au vide grenier organisé par le foot ainsi que le repas dansant organisé par la Bourrée de l'Aubrac, il y a eu autant de monde que les années précédentes.

Les manifestations prévues pour le mois de novembre sont les suivantes :

Shiro Fonbo : tournoi le samedi 18 et dimanche 19 novembre

Café associatif : vide grenier les samedi 25 et dimanche 26 novembre

- Assemblées Générales : les assemblées du Volley, Bauzif'artistes, Bauzibads, Donneurs de sang et celle de ETO sont déjà passées (depuis le dernier C.M). Celles à venir sont :

AMAP : jeudi 16 novembre, 19h30

Voix de l'Hers : Jeudi 16 novembre : 19h45

TACO : vendredi 17 novembre 19h30

Fonbo/rando : mardi 28 novembre, 17h

Cyclos C.C.R.B. : début décembre

Monsieur Corbière informe l'assemblée également que l'association de théâtre ne fera pas de représentation dans le cadre du téléthon car la date choisie correspond à la date du marché de Noël.

Monsieur Munoz précise que plusieurs associations communales participent au téléthon par des manifestations et informe l'assemblée que la salle de l'Hers va être réaménagée en régie pour un coût d'environ 12 000€. Ces travaux se dérouleront durant le mois de janvier. L'association utilisant cette salle sera délocalisée pendant les travaux, et le point jeune sera assuré au pôle éducation.

Madame Prono demande combien d'associations n'ont toujours pas eu leurs subventions à l'heure actuelle. Monsieur le Maire précise qu'elles ont toutes été versées par le nouvel agent en charge de la comptabilité.

Madame Prono demande comment les subventions octroyées dans le cadre du mécénat sont-elles été versées, et pourquoi n'ont-elles pas été réparties équitablement entre toutes les

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,



Séance du Conseil Municipal Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

associations communales. Monsieur le Maire explique que c'est le mécène qui choisit l'association à laquelle il souhaite attribuer la subvention et que les subventions initialement prévues pour ces associations par la collectivité sont réintégrées au budget général et servent à des investissements (par exemple les travaux d'améliorations salle de l'Hers).

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

3) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

En l'absence de Madame Florence MORET adjointe à l'Éducation, Petite Enfance, Enfance et à la Jeunesse, Mr Jérôme DEYX communique sur les points suivants :

Point sur les écoles : Les premiers conseils d'écoles de l'année ont lieu cette semaine.

Le conseil du mardi 7 novembre pour l'élémentaire s'est bien déroulé, quant à celui du jeudi 9 novembre pour la maternelle est en cours.

Multi accueil : comme tous les ans, la constitution d'un comité consultatif est en cours.

Centre de loisirs : la Commission et le Pôle éducation réfléchissent à un nouveau système d'inscription au centre de loisirs, à savoir, le prépaiement.

En effet, le prestataire de services actuel FUSHIA y travaille avec MEZCALITO Portail famille. Cela serait d'ores et déjà possible prochainement mais il faudrait migrer sur un logiciel PARASCOL plus full web.

La commune d'Aucamville l'applique sur le temps ALSH vacances avec le logiciel ICAP (ils envisagent de changer de logiciel), elle a donc deux régies (cantine ALAE et ALSH) et double facturation et deux Terminaux de paiement. Seules les familles en prélèvement peuvent réserver l'inscription sur le portail famille mais le prélèvement se fait en fin de mois comme nous. Ils ont des conditions d'annulation pour remboursement de la collectivité (ex : Certificat médical de + 3 jours, annulation 2 à 3 semaines avant, s'ils dépassent les dates d'annulation les familles ont des frais).

En attente retour de la trésorerie de Balma pour vérifier la légalité du système.

Le projet est en cours d'étude.

CTG : la réunion du comité de pilotage le 14 Novembre.

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

4) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, Adjoint délégué à la communication et au numérique informe l'assemblée des points suivants :

-Sur les deux mois écoulés, la confection d'affiches pour la soirée cassoulet, le marché de Noël et l'opération alliance Valky ont été réalisées, en plus du livret pour le prix Victor Hugo et l'écho.

-La commission prépare actuellement la communication pour la cérémonie des vœux du Maire, le flyer du repas des aînés ainsi que la plaquette du Téléthon.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

ROBERT GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.

La commission rédigera également un article de presse pour le Marché de Noël, le prix Victor Hugo et le Téléthon.

-Enfin, Monsieur BARRAU souligne la difficulté à coordonner la communication avec les disponibilités de l'agent en charge de la communication en mairie, qui est sur ce poste 11h par semaine et par demi-journée.

L'assemblée prend note.

5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée, informe l'assemblée des points suivants :

-*L'écoulement d'eau* : Toulouse Métropole a procédé à un nettoyage du fond du bras de la décharge du ruisseau de Carles afin de favoriser l'écoulement de l'eau. En effet, les riverains appréhendaient une montée d'eau en cas de périodes pluvieuses. Le service GEMAPI souhaite cependant laisser la végétation sur les berges afin de freiner l'écoulement de l'eau et garder un esprit nature.

-*Plantation de jeunes plantes*: la société Caussat qui assurera la plantation des 1550 arbres en dédommagement de l'abattage d'arbres par un promoteur viendra en Mairie le 17 novembre afin de repérer les zones de plantations. Celle-ci s'effectuera fin novembre.

-*Chemin de Raudelauzette*: l'effacement des réseaux télécom est en cours. La dépose des poteaux sera effectuée après, ainsi que le revêtement des trottoirs.

-*Micro forêt*: un désherbage a été effectué pendant les vacances par l'association. Le point Jeune avait également prévu d'y participer mais les disponibilités de l'association n'ont pas permis cette activité.

Madame CATALANO indique des manquements sur le désherbage assuré par Toulouse Métropole au niveau de la voirie, ainsi que des défauts de collecte du tri sélectif.

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

6) Culture communale et intercommunale

Monsieur Patrice GRAFOULIERE, adjoint à la Culture, informe l'assemblée des points suivants :

-Le prix Victor Hugo s'est bien passé et a attiré du monde. Une manifestation qui a eu franc succès à tous les niveaux.

-Le concert organisé au mois de septembre a été apprécié et mérite d'être renouvelé.

Monsieur Vilatte informe l'assemblée d'une exposition qui se tiendra du 14 au 22 novembre à la Mairie de Fonbeuzard. Cette exposition, intitulée « Corps désaccord » est en partenariat avec les ateliers médiatisés du centre d'accueil thérapeutique à temps partiel des Arènes.

Le vernissage aura lieu le mercredi 15 novembre à 15h.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,

**Séance du Conseil Municipal
Jeudi 09 novembre 2023.**

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.



Madame PIQUEMAL indique que l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le week-end des 2 et 3 décembre est finalisée, elle attend de nombreux visiteurs.

L'assemblée prend acte.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 09 novembre 2023.

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.



Les 7 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :

N° / Point des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	État Approuvée/ Ajournée/Rejetée
41/2023	09/11/2023	Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club	Approuvée
42/2023	09/11/2023	Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour m'association « Unis pour Lenny »	Approuvée
43/2023	09/11/2023	Délibération vote d'une subvention de fonctionnement 2023 au Volley-club Fonbeuzard.	Approuvée
44/2023	09/11/2023	Décision modificative du budget 2023	Approuvée
45/2023	09/11/2023	Délibération pour rénovation divers points lumineux sur la commune par le SDEHG.	Approuvée
46/2023	09/11/2023	Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel informatique et la prestation d'infogérance du parc	Approuvée
47/2023	09/11/2023	Délibération pour attribution du marché à procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue d'un projet d'aménagement	Approuvée

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,

**Séance du Conseil Municipal
Jeudi 09 novembre 2023.**

Date de la convocation : 31/10/2023.

Date de l'affichage : 31/10/2023.



SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 09/11/2023

NOM	SIGNATURE
Robert GRIMAUD MAIRE	
Patrice GRAFFOULIERE SECRETAIRE DE SEANCE	

